



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

SEANCE du vendredi 7 novembre 2014

**OBJET : 16-1 - CHEMIN BRETON /
RUE DU PRINTEMPS - PARCELLE CR N
° 585 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX
AUPRES DE LA COPROPRIETE "LE
CORAIL"**

Le vendredi 7 novembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/10/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Marc FOSSOUD à M. Alain CHAUSSARD
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Khéra BADAoui, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3600/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 NOV 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 NOV. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

16-1 - CHEMIN BRETON / RUE DU PRINTEMPS - PARCELLE CR N° 585 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA COPROPRIETE "LE CORAIL"

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Au PLU approuvé le 13 mai 2011, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres destinés à la réalisation de projets routiers, d'équipements publics d'espaces verts.

Dans le cadre de l'amélioration de la voirie routière, la Commune a retenu un tracé de voie pour le chemin Breton et la rue du Printemps par deux emplacements réservés référencés CO/70 et CO/186 qui permettront l'élargissement des voies.

La Commune a contacté les propriétaires en vue de négocier à l'amiable l'acquisition des emprises nécessaires pour mener à bien ce projet.

Aussi, la copropriété « Le Corail » cadastrée CR n° 585 sis chemin Breton a accepté par Assemblée Générale, en date du 5 mars 2014, de vendre à la Commune, une parcelle de terrain d'une superficie de 67 m² environ au prix de 6.700 euros (conforme à l'évaluation des domaines) à détacher de la parcelle cadastrée CR 585 en vue de l'élargissement de la voie.

Il est ici précisé que la Commune prend à sa charge les frais de géomètre, les travaux de clôture pour un coût de 11 339 euros ainsi que le remplacement des essences à abattre dans l'emprise soit : 3 ibiscus althéa - 3 photynias - 1 citronnier - 1 kumquat.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la copropriété « Le Corail » d'une superficie de 67 m² environ située chemin Breton et rue du Printemps pour un montant de 6.700 euros en vue de l'élargissement de la voie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette acquisition seront inscrites au BP 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.16-1 - CHEMIN BRETON / RUE DU PRINTEMPS - PARCELLE CR N. 585 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA COPROPRIETE "LE CORAIL" -

Date de transmission de l'acte : 19/11/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2014

Numéro de l'acte : DCM3600-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20141107-DCM3600-14-DE

Date de décision : 07/11/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public